



Le 25 août 2025

Bonjour chers parents,

À chaque début d'année scolaire, une rencontre est organisée dans chacune des classes de notre école afin que tous les parents de nos élèves puissent rencontrer la nouvelle enseignante de leur(s) enfant(s) et recevoir ainsi diverses informations très importantes telles que : le fonctionnement en classe et à l'école, les programmes d'enseignement, certaines exigences, etc.

Vous êtes cordialement invités à assister à cette rencontre d'informations dans la classe de votre enfant, **le MERCREDI 3 SEPTEMBRE pour une durée de 45 minutes environ**. Cette rencontre se veut également une belle occasion de faire connaissance avec la personne qui guidera votre enfant dans ses apprentissages pour l'année scolaire 2025-2026. Voici l'horaire :

- 18 h 00 à 18 h 45 : Classe de 3^e/4^e année , 4^e/5^e année, 5^e année et 5^e/6^e année
- 19 h 15 à 20 h 00 : classe de 1^e année, 1^e/2^e année et 2^e/3^e année

Cette année, l'assemblée générale du **conseil d'établissement** aura lieu **le MERCREDI 3 septembre 2025 de 18h45 à 19h15** à la cafétéria de l'école. Cette assemblée permettra l'élection des parents qui siégeront sur le conseil d'établissement. Au verso de cette lettre, vous retrouverez quelques informations utiles vous aidant à mieux comprendre le rôle du conseil d'établissement d'une école. Votre implication est nécessaire à notre vie scolaire et je vous remercie à l'avance de votre participation.

Seulement les parents sont invités à la rencontre.

Nous vous attendons en grand nombre à ces importantes rencontres !

Christian Bourbeau, directeur

Conseil d'établissement de notre école

Le conseil d'établissement est l'instance privilégiée pour prendre des décisions concernant des sujets précis déjà énoncés dans la loi, et ce, dans le respect des politiques établies par notre centre de services scolaire. C'est aussi le lieu de consultation et d'information sur la vie de l'école. Il est toutefois important de comprendre que les parents qui siègent sur le conseil d'établissement doivent avoir l'ensemble des élèves au centre de leurs discussions, de leurs préoccupations et de leurs décisions et non seulement agir dans l'intérêt de leur propre enfant. Les parents qui siègeront au sein de notre conseil d'établissement doivent donc représenter les parents de l'ensemble de notre clientèle, soit environ 155 élèves.

Assemblée générale du conseil d'établissement d'une école primaire

Tel que stipulé par la « Loi sur l'Instruction publique », **l'assemblée générale** du mois de septembre de chaque début d'année scolaire a pour but de pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'établissement de l'école. Habituellement, les postes ont des mandats d'une durée de deux ans, à l'exception de quelques situations particulières (comme le remplacement d'un membre ayant perdu sa « qualification » puisque son enfant ne fréquenterait plus l'école visée par le conseil d'établissement).

S'il y a plus de candidatures que de postes disponibles, une présentation de chaque candidat s'effectuera très brièvement devant les quelques personnes présentes à l'assemblée générale. Vous pouvez demander une procuration si vous ne pouvez être présent et que vous aimeriez tout de même poser votre candidature.

Voici la liste des postes détenus par les parents d'élèves de notre école et ainsi, les postes qui seront en élection lors de l'assemblée générale du 3 septembre 2025. Veuillez noter que quatre membres du personnel de l'école font également partie des membres du conseil d'établissement. La direction d'école assiste les membres dans leur fonction.

Poste n°	Détenu par	Durée du mandat	Échéance
1	Andréanne Dumont	2 ans	Septembre 2025
2	Marc Lavoie-Lalonde	2 ans	Septembre 2025
3	Mégane Clavet	2 ans	Septembre 2026
4	Geneviève Gignac	1 an	Septembre 2025
5	Nouveau poste	1 an	
5	Parent substitut	1 an	Septembre 2025
6	Parent substitut	1 an	Septembre 2025

Donc, les postes 1 et 2 sont en élection cette année pour des mandats de 2 ans.

Les postes 4 et 5 sont en élection cette année pour des mandats d'un an.

Les postes 6 et 7 sont en élection pour 1 an.